

ministère. Les gens me demandent ce que je pense de ce ministère. Bien franchement, je n'ai pas trop de critiques à formuler, sauf celle que je viens de faire. Toutefois, je la crois fondée. Je dis aux gens que le ministère met un bon montant de capitaux à la disposition des industries de fabrication, mais qu'en réalité je ne vois pas tellement de progrès réel. Le ministère fournit effectivement des sommes assez considérables et aide en réalité les industries en leur consentant des prêts, etc., mais il n'a réellement pas accompli son travail en ce qui concerne certaines régions du Canada. Je puis parler de la région atlantique parce que c'est la mienne. Le ministère ne fait pas en réalité tellement pour aider cette région. Sauf erreur l'un des objectifs du ministère est d'aider cette région en particulier.

[Français]

Je profite de l'occasion pour féliciter l'honorable ministre. Il a donné de l'emploi, il a aidé l'industrie. Mais il n'en reste pas moins que son département se préoccupe beaucoup plus de prêter de l'argent à des industries que d'essayer de solutionner les problèmes des diverses régions du Canada.

[Traduction]

Je suis très heureux de l'article sur les petites entreprises, car on se plaint qu'il leur ait été impossible d'emprunter les sommes qui leur sont nécessaires. Bien qu'elles aient eu des raisons légitimes d'emprunter, elles n'ont pu obtenir ne serait-ce que \$2,000 ou \$5,000. Quelques milliers de dollars sont parfois indispensables à de petites entreprises. Aux termes de la loi sur les stimulants industriels, une entreprise ancienne peut emprunter, en vue de sa restructuration, une somme minimum de \$30,000. La déclaration du ministre semble laisser entendre que la nouvelle loi aidera l'industrie du tourisme. Voici ce qu'il a dit, comme en fait foi le hansard du 10 décembre, à la page 1926:

Nous serons maintenant requis par la loi de définir les zones où l'établissement de grandes entreprises commerciales peut contribuer sensiblement à l'expansion économique des régions à faible croissance. Il pourrait s'agir, par exemple, d'immeubles administratifs, de magasins; de centres de congrès et d'hôtels.

Cela signifie sans doute que le ministère est maintenant prêt à accorder des subventions et des prêts à l'industrie du tourisme. J'en félicite le ministère et le ministre, car les provinces atlantiques, notamment,—la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick—peuvent vraiment développer cette industrie. Il importe donc que le ministère se rende compte que cette industrie exige de l'aide. Cette aide susciterait des emplois et secourrait les régions intéressées. Il est à remarquer que lorsque la loi actuelle est entrée en vigueur, il y a un an et demi, nous avions dit que le tourisme était une industrie et qu'il pouvait donc être aidé de la même manière que l'industrie de fabrication.

Je reprocherais cependant au ministre de ne pas avoir une politique régionale, mais plutôt une politique nationale

d'expansion. Comme le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) et d'autres membres de notre parti l'ont dit, je trouve que le ministère devrait vraiment songer à établir des politiques régionales et à analyser les besoins des diverses régions. Il serait ainsi en mesure d'offrir des prêts et des subventions à des régions en particulier, dont l'économie pourrait devenir viable.

M. McGrath: Rendez-nous l'Office d'expansion économique de la région atlantique.

M. Comeau: Je parlerai de cet office dans un instant. C'est une excellente institution. Selon mon expérience, le ministère n'est plus le bon ange des régions désignées ou des provinces pauvres. Il assume maintenant la tâche d'un ministère des Finances et essaie d'établir un niveau de vie raisonnable pour toutes les régions du Canada.

Comme je l'ai dit en français il y a un instant, le ministère de l'Expansion économique régionale n'a aucun contrôle sur les dépenses des autres ministères. Par exemple, il ne peut contrôler ce que fait le ministère des Finances. Or, c'est celui-ci qui, par sa politique, a instauré le climat économique actuel au Canada. C'est à cause de la politique du gouvernement que nous avons à présent ce taux de chômage élevé; donc, s'il y a du chômage dans certaines régions, c'est le ministère de l'Expansion économique régionale qui devrait le signaler au ministère des Finances en lui suggérant de ne pas appliquer certaines mesures dans les régions qu'il essaie d'aider.

• (2.40 p.m.)

Je vais à nouveau citer le cas des provinces atlantiques. A mon avis, le ministère de l'Expansion économique régionale devrait s'intéresser à l'industrie de la pêche de cette région sans compter uniquement sur le ministère des Pêches et des Forêts pour déterminer la politique à suivre vis-à-vis de cette industrie. Il devrait au contraire s'associer à ce ministère et à celui des Travaux publics pour la développer. Si, par exemple, le ministère des Pêches et des Forêts et le ministère des Travaux publics ne fournissent pas les installations nécessaires et n'appliquent pas la politique du type voulu pour assurer l'expansion de cette industrie, alors le ministère de l'Expansion économique régionale devrait le leur signaler à titre de responsable du développement régional. C'est ce que le ministère devrait faire, à mon avis. Il devrait aussi signaler au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, par exemple, le projet d'aménagement d'une usine marémotrice à la Baie de Fundy auquel on a déjà fait allusion. Si le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) estime le projet valable en soi et susceptible d'aider la région, il a alors le devoir de conseiller au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) de fournir les fonds nécessaires. On ne devrait permettre à aucun ministère de réduire le budget d'un projet susceptible d'aider une région que le ministère de l'Expansion économique régionale cherche à aider.